

25
E
E

CULTURE DU RISQUE INONDATION

UNE COMPÉTENCE DES MAIRES



Besoins exprimés et raisons d'agir

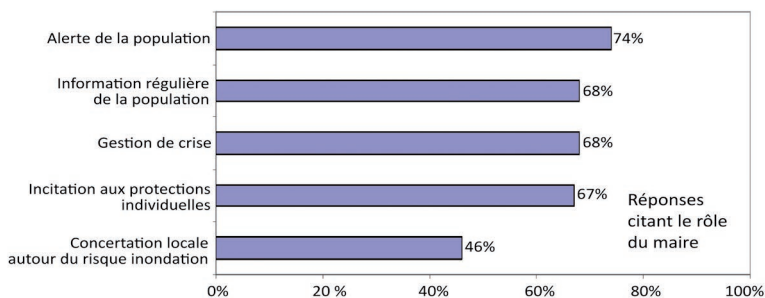
Opération soutenue par :



Les maires jouent un rôle central pour le développement de la culture du risque... et en majorité ils souhaitent

Les maires haut-normands sont bien conscients de leur rôle dans la prévention des risques majeurs, comme le montre l'enquête menée début 2013*.

Proportions de maires de Haute-Normandie estimant avoir la responsabilité des actions suivantes :



“Paroles” de maires haut-normands* :

Quel est le rôle du maire ?

“**informer les citoyens**” ; “sensibiliser la population”; “rôle essentiel d’alerte”; “concertation avec la population” ; “en cas d’inondation c’est lui qui coordonne les actions de secours” ; “faire son possible mais sans moyen”; “que faire, sinon subir ?” ; “**rôle important mais qui doit s’intégrer dans un ensemble plus vaste que la commune**” ...

Source : enquête AREAS, 2013*

Les ouvrages de lutte contre les inondations ont des limites...

Ils peuvent déborder

Les ouvrages de lutte contre les inondations sont dimensionnés pour un événement donné, généralement une pluie décennale en Haute-Normandie. Au-delà, l’eau déborde et peut inonder l’aval.



Les ouvrages ne suppriment pas le risque, ils le diminuent.
Exemple de débordement normal du barrage du Marognian à Epouville, Novembre 2009 (photo CODAH)

Il n’est pas possible de construire des barrages partout

Près de 1 500 ouvrages de stockage ont été construits en Haute-Normandie pour limiter le risque d’inondation. Pour des raisons techniques et/ou financières, il ne sera pas possible de protéger tous les enjeux exposés aux inondations.

Les habitants situés en zone inondable ne sont pas toujours conscients du risque...

“Paroles” de maires haut-normands* :

“beaucoup d’habitations sont situées dans une zone qui a déjà été inondée” ; “**les habitants n’ont pas pris de mesures car les dernières inondations datent de 12 ans**” ; “les mesures de prévention ne sont pas toujours respectées par les riverains” ; “la plupart des habitants ont construit des caves alors que c’était interdit” ...

54 % des maires haut-normands ayant répondu à l’enquête*, indiquent qu’il existe des **zones inondables habitées sur le territoire de leur commune.**



Fin de crue à Aizier, 26 juillet 2006. Plusieurs années peuvent séparer deux inondations. Certains habitants, nouveaux et anciens, n’ont pas ou plus la conscience du risque (photo C. Foliot)

* L’enquête auprès des 1 419 maires de Haute-Normandie :

L’AREAS a envoyé début 2013 un questionnaire d’enquête à tous les maires de Haute-Normandie. Son objectif est de mieux connaître leur perception du risque inondation dans leur commune et de leur rôle dans sa gestion. Au 30 juin 2013, 584 maires ont répondu, soit un taux de réponse de 41 %.

Culture du risque inondation...

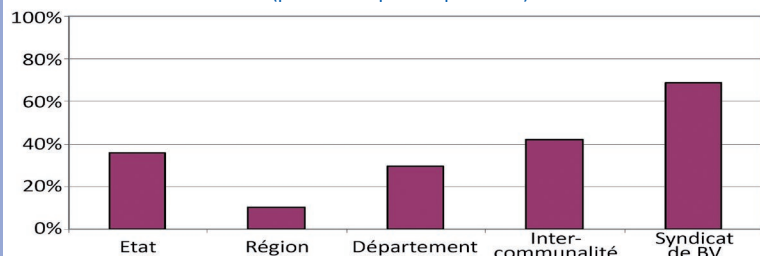
et l'APPUI du syndicat de bassin versant ou de l'intercommunalité

78 % des maires haut-normands* qui souhaitent développer la connaissance du risque inondation dans leur commune, **estiment avoir besoin de l'appui technique** d'une intercommunalité ou d'un syndicat de bassin versant, en complément de l'action des services de l'Etat.

La culture du risque, c'est quoi ?

Dans les actes des Assises nationales des risques naturels à Bordeaux (janvier 2012), il est précisé que "la culture du risque implique l'appropriation du sujet en vue de l'adoption de comportements adaptés, par la population et ce tout au long de la vie".

Acteurs identifiés par les maires de Haute-Normandie pour leur fournir un appui dans le développement de la culture du risque (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête AREAS, 2013*

... mais des solutions existent pour VIVRE AVEC les inondations

Réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations

Il existe des solutions techniques pour se protéger en zone inondable, et ainsi réduire la vulnérabilité des bâtiments existants.



A Saint-Valery-en-Caux, des habitants ont équipé leur maison d'une protection individuelle de type batardeau (photo AREAS)

Préparation de la population en cas de crise

Pour la population, la connaissance du risque et des moyens de s'en prémunir est indispensable.

Témoignage : Pierre-Jean Zannettacci, maire de l'Arbresle (Rhône)

"L'Arbresle est une petite ville de 6 000 habitants située à la confluence de 2 rivières. Son territoire a subi 3 inondations en 10 ans, dont celle de novembre 2008 particulièrement traumatisante. Avec l'accélération de la récurrence et la violence des crues, une prise de conscience est apparue : il est nécessaire d'anticiper la crise et de mieux essayer de vivre avec le risque. Cela passe notamment par des actions conduites en partenariat avec le Syndicat de Rivière Brévenne-Turdine, de réduction de la vulnérabilité, de sensibilisation de la population..."

... développer la MEMOIRE du risque inondation, c'est primordial



Témoignage : Florian Drouet, maire de Tours-en-Savoie (Savoie)

"La Commune de Tours-en-Savoie est située à l'entrée de la vallée de la Tarentaise et de l'Isère. Plusieurs siècles de catastrophes naturelles ont marqué l'histoire de la commune : avalanches, inondations, glissements de terrains, les derniers événements marquants datant de 1992 et 1999. Historien et maire de la commune, j'ai décidé de développer au sein de la population une culture du risque. Parallèlement, 37 communes voisines partageant les mêmes préoccupations ont décidé d'accorder au Syndicat Arlysère des compétences en matière de communication et de prévention des risques naturels."

"Paroles" de maires haut-normands* :

"le développement de la connaissance du risque inondation est essentiel pour les nouveaux habitants" ;
"l'expérience de terrain et la mémoire doivent être transmises" ...



A Saint-Paër, le mémorial de l'impasse du Glu rappelle la présence du risque inondation (photo SMBV de l'Austreberthe et du Saffimbec)

LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS CONCERNANT LE MAIRE

Dispositif	Mise en œuvre	Principales dispositions	Texte réglementaire
- L'information de la population	- Le maire	- Si PPRI prescrit ou approuvé sur la commune, obligation pour le maire d'informer au moins une fois tous les 2 ans ses concitoyens sur les risques connus sur la commune par tout moyen approprié (réunions publiques...)	- Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 et code de l'environnement articles L-562-1 à L-562-9
- Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)	- Le maire	- Informe les habitants sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis en déclinant le DDRM pour la commune	
- Le PCS (plan communal de sauvegarde)	- Le maire avec l'appui possible du préfet (SIRACEDPC 76/ DPSC 27)	- Organise les mesures de sauvegarde sur la commune (obligatoire dans les 2 ans suivant l'arrêté d'approbation du PPRI)	- Code de la sécurité intérieure - article L 731-3

LES OUTILS MIS À DISPOSITION DU MAIRE

Dispositif	Mise en œuvre	Principales dispositions	Texte réglementaire
- L'alerte des acteurs	- Le préfet SIRACEDPC 76/ DPSC 27	- Messages d'alerte aux élus, services de l'Etat et acteurs concernés (dont GALA : gestion de l'alerte locale automatisée)	- Code de la sécurité intérieure
- L'alerte de la population	- Le préfet et le maire	- Messages d'alerte et d'information aux populations : SAIP (système d'alerte et d'information de la population), les outils du PCS, les médias, internet ...	
- La vigilance météorologique	- Météo-France	- Carte de vigilance et bulletins associés	- Circulaire interministérielle du 28 septembre 2011
- Les avertissements APIC	- Météo-France	- Messages téléphoniques en temps réel	- Circulaire ministre de l'int. du 15 décembre 2011
- La vigilance crues	- SCHAPI et SPC	- Carte de vigilance sur les crues et bulletins associés	- Code de l'environnement (articles L564-1 à L564-3)

Source : Préfecture 76 / SIRACEDPC

Pour en savoir plus :

- **Le maire face aux risques naturels et technologiques**, MEEDDAT, Ministère de l'Intérieur, IRMa
- **Pourquoi prévenir le risque d'inondation ?** Recueil de témoignages, CEPRI, 2011
- **Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation**, CEPRI, 2013
- **La prise en compte des risques majeurs dans les intercommunalités**, IRMa, 2009
- **Portail de la prévention des risques majeurs**, Ministère de l'Ecologie (www.prim.net)
- **Référentiel de travaux de prévention de l'inondation dans l'habitat existant**, MEDDE, 2012

CONTACTS

Seine-Maritime :

- **Préfecture 76**
SIRACEDPC 76
02 32 76 51 02
defense-protection-civile@seine-maritime.pref.gouv.fr
- **DDTM 76**
Service Ressources Milieux Territoires
02 35 58 54 30
ddtm-srmt@seine-maritime.gouv.fr
- **Département de Seine-Maritime**
Direction de l'Environnement
02 32 81 68 70
eau@cg76.fr

Eure :

- **Préfecture 27**
Direction prévention et sécurité civile
02 32 78 27 27
pref-defense-protection-civile@eure.gouv.fr
- **DDTM 27**
Service Prévention des Risques et Aménagement du Territoire
02 32 29 60 60
ddtm@eure.gouv.fr
- **Département de l'Eure**
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
02 32 31 50 49

Haute-Normandie :

- **DREAL Haute-Normandie**
sri.dreal-hnormandie@developpement-durable.gouv.fr
- **AREAS**
02 35 97 25 12
contact@areas.asso.fr